

Réf: CA2023/55

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2023**

# DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES STATUTS DE L'ÉCOLE DOCTORALE MONTAIGNE HUMANITÉS (ED 480 « MONTAIGNE HUMANITÉS)

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 10 novembre 2023 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-7, L 713-1 et L.712-7, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Considérant qu'en application de l'article L.711-7 - 1er alinéa du code de l'éducation, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) « déterminent, par délibérations statutaires du conseil d'administration prises à la majorité absolue des membres en exercice, leurs statuts et leurs structures internes, conformément aux dispositions du présent code et des décrets pris pour son application »,

Le quorum étant atteint,

>Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

#### Article 1:

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les statuts de l'école doctorale (selon document figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération).

#### Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/11/2023.

| Membres présents                      | 17 |
|---------------------------------------|----|
| Membres représentés                   | 10 |
| Abstention (s)                        | 0  |
| Votants                               | 27 |
| Blanc(s) ou nul(s)                    | 0  |
| Blanc(s) ou nul(s) Suffrages exprimés | 27 |
| Pour                                  | 27 |
| Contre                                | 0  |

27 NOV. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

Publié le :

2 3 NOV. 2023

Lionel LARRÉNCE